



Ecole Primaire d'Attignat-Oncin  
501, Route du Chef-lieu  
73610 Attignat-Oncin

Site : <https://ecole-attignat-ontcin.web.ac-grenoble.fr/>  
Mail : [ce.0730094f@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0730094f@ac-grenoble.fr)  
Tel : 04.79.36.05.38

## Informations de rentrée

### Préambule :

Ces quelques mots ont pour objet de préciser l'organisation et les orientations de cette année scolaire 2023-2024 qui s'inscrit dans les objectifs ministériels d'une école qui instruit. Pour se faire, l'élève doit trouver tout au long de sa scolarité des conditions d'apprentissage sereines d'une école qui émancipe et qui protège. L'école poursuit son engagement quant aux défis que nous devons relever collectivement dans la visée d'une société durable et égalitaire : la lutte contre toute forme de discrimination, contre les inégalités sociales et scolaires, la sauvegarde du climat et de l'environnement. Le bien-être des élèves ne se construit pas sans une pleine et entière confiance en l'équipe éducative, dans sa capacité à rénover l'école d'aujourd'hui et à inventer celle de demain, toujours plus en phase avec l'évolution de notre société et de ses enfants. L'équipe éducative sera à vos côtés pour un accompagnement, un dialogue et une action au plus près des besoins de chaque enfant, avec toujours la volonté affirmée de bien faire dans l'exercice d'un métier qui ne cesse de se complexifier.

### 1 - Présentation des classes et de l'équipe éducative :

• L'École Primaire comporte trois classes. La répartition des élèves a été réfléchi et réalisée en concertation avec l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Classe	Nom de l'Enseignant	Effectif	Date de la réunion à destination des parents de la classe
Classe des PS/MS/GS	Mme MOUREAUX	24 élèves	Vendredi 29/09 à 18h00 à l'école
Classe des CP/CE1	Mme RENAUD-GOUD	22 élèves	Vendredi 15/09 à 18h00 à l'école
Classe des CE2/CM1/CM2	Mme HILAIRE (le lundi, mardi et jeudi) M TALON (le vendredi)	27 élèves	Lundi 18/09 à 18h00 à l'école

### **• Personnels éducatifs et administratifs :**

Mme BOGUREAU Françoise.....Personnel de cantine et d'entretien des locaux.

Mme BREMONT Edwige.....Personnel de cantine.

Mme GUYONNET Brigitte.....A.T.S.E.M (Agent Territorial Spécialisé de l'Ecole Maternelle) dans la classe de PS/MS/GS et Personnel de garderie le matin et le soir.

Mme LENOËL Morgane.....En alternance à l'école afin d'effectuer un CAP « Accompagnement Educatif Petite Enfance » dans la classe de PS/MS/GS.

Mme M'BILI Judith.....Personnel de cantine.

Mme PARSY Magali.....A.E.S.H (Accompagnante des élèves en situation de handicap).

Mme RUBIER Clarisse.....Personnel de cantine et de garderie, en charge également des inscriptions de cantine/garderie, également présente sur l'école tous les matins jusqu'à 10h30.

### 2 - Calendrier scolaire et horaires de l'école pour l'année 2023/2024 :

Le calendrier scolaire de l'année 2023/2024 est collé dans le carnet de liaison.

Les horaires sont communs à tous et le point d'entrée et de sortie des élèves sera le même cette année (par le petit portail du bas). Pour une meilleure gestion et surveillance des flux d'entrée et de sortie, seuls les accompagnants des élèves de la classe de PS/MS/GS pénétreront dans la cour de l'école et accompagneront les enfants jusqu'au hall d'entrée de la maternelle. Les élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 entreront et sortiront par le petit portail du bas (Merci de laisser votre enfant monter et descendre seul afin de ne pas surcharger l'unique accès à l'école).

Les horaires des temps scolaires sont les suivants :

	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 - 11h45	13h30 - 16h15
Mardi	8h30 - 11h45	13h30 - 16h15
Jeudi	8h30 - 11h45	13h30 - 16h15
Vendredi	8h30 - 11h45	13h30 - 16h15

L'accueil des élèves et l'ouverture du portail ont lieu 10 minutes avant ce temps scolaire soit à 8h20 le matin et 13h20 l'après-midi. Pour le bon fonctionnement de l'école, merci de veiller à bien respecter ces horaires.

### 3 - Règlement de l'école :

Le règlement de l'école est envoyé par mail en début d'année scolaire. Il est important d'en prendre connaissance.

### 4 - Cantine et Garderie :

Ces services dépendent et sont gérés par la Mairie. Les inscriptions se font en ligne à l'adresse : <https://www.logicielcantine.fr/attignatoncin/>

Pour toute demande, vous pouvez vous adresser à Mme Rubier, en charge des inscriptions cantine et garderie au 06.70.44.83.36 ou par mail à l'adresse [servicescolaire@attignat-ocin.com](mailto:servicescolaire@attignat-ocin.com)

### 5 - Transport scolaire :

La compétence en matière de transport scolaire, à l'exception du transport des élèves en situation de handicap qui reste de la compétence du Département, a été transférée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017 à la Région. Pour toute demande, vous pouvez les joindre au 09.69.36.39.94

### 6 - Documents à nous retourner dès maintenant :

#### • **Santé :**

Merci de nous signaler rapidement si votre enfant nécessite un traitement de fond et/ou surtout un traitement d'urgence. Un rendez-vous sera pris avec le médecin scolaire ou le médecin de PMI pour établir un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé).

#### • **Renseignements :**

Merci de corriger les fiches de renseignements de l'an passé en rouge afin de les mettre à jour et de bien compléter la fiche sanitaire d'urgence.

#### • **Assurance :**

Merci de nous fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile et individuelle accident.

#### • **Droit à l'image :**

Merci également de compléter l'autorisation parentale de prises de vues collée dans le carnet de liaison.

Pour toute demande d'informations complémentaires, vous pouvez contacter l'école par l'intermédiaire du carnet de liaison de votre enfant mais vous pouvez aussi nous contacter :

- Par mail à l'adresse [ce.0730094f@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0730094f@ac-grenoble.fr)
- Par téléphone au 04 79 36 05 38 (laisser un message si besoin)
- L'école dispose également d'un site internet à l'adresse suivante : <https://ecole-attignat-ocin.web.ac-grenoble.fr/>

Merci et bonne rentrée à tous.

Pour l'Equipe enseignante,  
Ludovic MOUREAUX, Directeur de l'Ecole.

